



COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX

PRÉAVIS MUNICIPAL
N° 06 / 2023
AU CONSEIL GENERAL

Concernant

Le budget 2024

Législature 2021-2026

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL: M. Yves DALEBROUX, Syndic

Signy-Avenex, le 1er novembre 2023

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers de Signy-Avenex,

L'année 2023 touche gentiment à sa fin. La Municipalité présente au Conseil Générale de Signy-Avenex son budget pour l'année 2024 en application de l'art. 146, al. 1 pt. b de la Constitution Vaudoise et de de l'art 4 al 2 de la Loi sur les Communes

Introduction

La Municipalité a accepté le budget 2024 dans sa séance du 30 octobre 2023 lequel présente un léger excédent de revenus estimé de CHF 4'630.- sur un compte de fonctionnement de CHF 4'598'310.-.

Comme déjà annoncé lors des derniers conseils généraux nous observons, déjà en cours de 2023, une diminution dans les revenus sur les différentes impositions. La projection pour 2024 doit donc prendre en compte cette baisse d'entrée. À l'opposé les coûts liés au charges cantonales et intercommunales n'ont de cesse d'augmenter. Sur cette base, la Municipalité soumet à votre approbation un budget conservateur et très serré, mais équilibré.

Commentaires

MCH2

Le prochain budget 2025 se fera selon les normes comptables établies par MCH2 et imposées par la confédération. Dès lors et afin de préparer et de simplifier le passage dans 2 ans le présent budget présente quelques réaménagements de comptes afin de faciliter sa mue en 2025.

Péréquation, Cohésion sociale et Facture policière¹

En 2022 nous avons connu un versement exceptionnel des personnes morales. Ceci a entraîné une répercussion sur les acomptes dues au canton pour 2024. Au vu des plus faibles entrées fiscales au cours de cette année, nous avons demandé au canton de bien vouloir rectifier les montants pour 2024 et de tenir compte des entrées fiscales inférieures aux années précédentes dans leur calcul des acomptes.

<i>En CHF</i>	<i>Budget estimé 2024²</i>	<i>Budget 2024 reçu du canton</i>	<i>Budget 2023</i>	<i>Compte 2022³</i>
Cohésion Sociale	1'268'151	1'817'997	1'441'812	1'750'850
Péréquation	946'676	1'216'874	1'012'479	1'186'613
Réf. Policière	116'185	133'279	120'820	129'974
Total	2'331'012	3'168'150	2'575'111	3'067'438

L'évolution sur ces dernières années montre malheureusement une augmentation continue. Les dernières décisions encourageantes du Tribunal Fédéral⁴ nous renforce dans notre décision à ne pas renoncer à nos recours contre la cohésion sociale. De ce fait le compte 20.318 affiche un montant de CHF 6'000.- au budget pour couvrir les frais de recours.

¹ Pour plus d'information voire la Loi sur les péréquations intercommunales:

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/fichiers_pdf/175.51_LPIC.pdf

² Selon notre estimation c'est le chiffre demandé au canton. Pour l'instant la révision a été acceptée mais nous n'avons pas encore reçu le nouveau décompte du canton.

³ Le montant dans les comptes 2022 comporte une part de provision et n'est pas identique au décompte définitif qui arrive toujours après juin de l'année suivante. Le solde de la provision en plus ou en moins se trouve dans les comptes de l'année suivante.

⁴ Arrêt du Tribunal Fédéral 2C_94/2022, 2C_98/2022, 2C_108/2022 du 23 juin 2023

Finances & Recettes fiscales

Les recettes fiscales et taxes budgétées pour 2024 constituent 74% des revenus, soit CHF 3'414'200.- sur un total des revenus de CHF 4'598'310.-. Ces postes sont estimés prudemment, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels et les impôts des personnes morales. À noter qu'un changement de la situation financière (départ, recours fiscaux, changement de situation financière) de ces dernières, sur le territoire de Signy-Avenex, affectent la balance des revenus de notre commune, comme nous pouvons actuellement le constater.

Un ralentissement dans les constructions et du marché immobilier ne nous permet pas d'entrevoir des entrées concluantes sur les droits de mutations (21.404) et les impôts gains immobilier (21.441)

Fondation Signéranne

En commun accord avec le nouveau comité de la Fondation Signéranne, il a été procédé à un repositionnement dans la facturation des prestations, résultant en une augmentation de CHF 30'000.- de charge pour la commune. En outre nous tablons prudemment avec CHF 0.- d'entrée en provenance de la Fondation (50% de la part de ses bénéficiaires) pour les années 2023 et 2024.

Transports publics

L'augmentation de la fréquence des transports public dès 2024 entraîne un surcoût lié aux bus au ¼ heure aux heures de pointes de environs CHF 70'000.- (14.352.5). Nous espérons que cette offre supplémentaire trouvera un écho positif et entraînera une augmentation de l'utilisation des transports publics. L'augmentation à la demi-heure toute la journée est financièrement supportée par le canton (notamment par le biais du compte 14.351). Le nombre actuel de passager et d'environs 600 passager par jour et nous devrions atteindre plus de 1'200 passagers/jour pour valider cette offre. La Municipalité se donne jusqu'en 2025 pour évaluer la pertinence de ce service complémentaire pour sa population et les utilisateurs des TP sur la ligne 815.

Travaux

Les travaux sur la sécurisation de la traversée du village et pour la mise-en-œuvre des actions définis sur le Plan Energie Climat Communal (PECC), feront l'objet de préavis séparés du fait des montants encore inconnus à la clôture de ce budget et de leur nature d'investissement et selon l'intérêt des habitants de la commune.

Sociale

Activité sociale communale

Au niveau communal, nous maintenons notre soutien à divers programmes de rencontre sociale (voir ligne 15.365 ; CHF 7.300.- et ligne 15.365.1 ; CHF 5'000.-) afin de renforcer les liens entre les habitants Nous avons reconduit notre soutien aux activités des jeunes du village en les incitant à proposer une ou plusieurs activités par le biais d'un soutien de CHF 1'000.- réservés à des activités pour les jeunes du village entre 12-20 ans.

Action Sociale

Concernant les autres activités sociales elles sont principalement gérées par l'ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale) et le Canton par le biais de la cohésion sociale.

Associations Intercommunales

La participation dans les diverses associations/ententes intercommunales viennent compléter le tableau des frais découlant des péréquations. Ces coûts ne sont pas maîtrisables par la commune.

Il est à noter que certaines augmentations sont liées à des hausses des frais d'énergie ou de fonctionnement, notamment :

- L'AEE, : Une augmentation des charges d'exploitation (loyers, transports) scolaires.
- L'AIAB : l'augmentation est essentiellement due aux hausses des coûts d'énergie des bâtiments propriétés de l'AIAB.
- L'ORPC : L'augmentation des cotisations de 2023 est reconduite en 2024, soit CHF 22.21 par habitant pour l'année 2024,
- Région de Nyon : Participation à Région de Nyon pour un montant de CHF 25.- par habitant.
- Disren : Étant donnée le peu d'utilisation du montant normalement alloué, il a été décidé de le baisser à ½ point d'impôt communal pour le budget 2024.

Réserves

Les comptes du présent budget peuvent présenter un solde équilibré grâce notamment à l'utilisation de certaines réserves constituées ces dernières années, comme celle pour la péréquation pour un montant de CHF 240'000.- (72.481.2) ou les réserves liées au PPA Fléchères pour CHF 43'700.- (23.480).

Conclusion

Malgré une gestion très rigoureuse du ménage communal de la Municipalité, la baisse des entrées fiscales opposée à l'augmentation régulière des charges cantonales et des associations intercommunales (ensemble 75% des charges de fonctionnement) limite de plus en plus la marge de manœuvre de la Municipalité et donc de son autonomie de gestion (25%). Consciente de cette situation la Commune devra probablement réfléchir à son point d'imposition pour 2025.

Décision

En conclusion, nous prions le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir,

Vu le présent préavis no 06/2023,

Oui le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide : d'accepter le préavis 06/2023 concernant le budget 2024 de la Commune de Signy Avenex tel que présenté.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité le 30 octobre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Yves DALEBROUX

Marianne BARDEL

